

OBJECTIF

POUR BÉNÉFICIER DES AVANTAGES

Demande ta carte sur www.cartejeune.laregion.fr à partir du 1^{er} juin.

LES AVANTAGES

- * la gratuité des manuels scolaires et du 1^{er} équipement professionnel
- * l'aide à la lecture de loisirs
- * l'aide à l'acquisition d'une licence sportive (UNSS)
- * l'aide à l'acquisition de loRdi : ton ordinateur portable personnel
- * les aides au transport, hébergement, restauration (pour les apprenti.e.s seulement)
- * l'aide au permis de conduire (pour les apprenti.e.s seulement)

DANS TON ÉTABLISSEMENT, LA CARTE TE SERVIRA À

- * l'accès à la restauration scolaire
- * l'accès aux locaux

SUR PRÉSENTATION DE TA CARTE JEUNE RÉGION, TU OBTIENDRAS

- * pour les lycéen.ne.s : le prêt de tes manuels scolaires et le don du 1^{er} équipement professionnel
- * pour les apprenti.e.s : le don de ton 1^{er} équipement professionnel

Pour les départements du 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82

REPRISE DES MANUELS SCOLAIRES

- * à partir du 1^{er} juin et jusqu'au 13 juillet, la Région rachète tes manuels scolaires. Pour connaître la date précise, renseigne-toi auprès de ton établissement.
- * après reprise, la Région créditera un montant sur ta Carte Jeune Région utilisable dans les librairies et maisons de la presse affiliées.

Nous contacter : Appelez-nous au
03 87 75 73 33

#MaCarteJeune

LE SÉSAME INDISPENSABLE POUR LES AIDES RÉGIONALES...

CARTE JEUNE REGION

... À DEMANDER AVANT LA RENTRÉE

MISSION

FACILITER TES DÉMARCHES POUR L'OBTENTION DES AIDES RÉGIONALES

Les différents dispositifs régionaux en faveur des lycéen.ne.s et apprenti.e.s d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sont réunis sur un seul support :

La carte Jeune Région

Une carte nominative avec photo qui va t'accompagner tout au long de ta scolarité ou de ta formation.

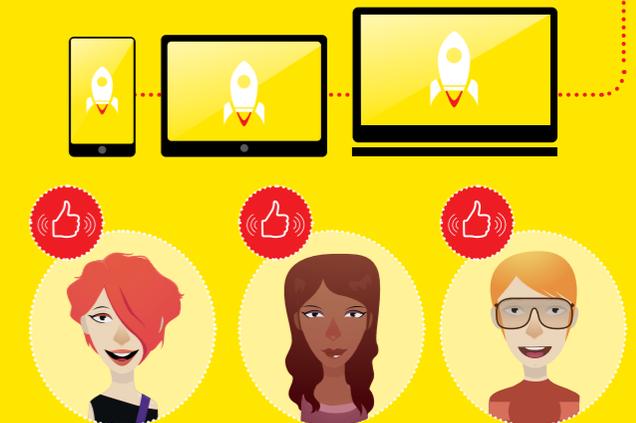
Et son site dédié :
www.cartejeune.laregion.fr



La Carte Jeune Région est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional



PLUS D'INFOS SUR
www.cartejeune.laregion.fr



CARTE JEUNE RÉGION

PUBLIC

SONT ÉLIGIBLES

Les lycéen.ne.s et apprenti.e.s inscrit.e.s dans un établissement situé dans la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

- * Lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'État
- * Établissement régional d'enseignement adapté
- * Maison familiale et rurale
- * Centre de Formation d'Apprentis (du niveau 5 au niveau 3 y compris le DCG à l'exception du DUT)
- * École régionale de la deuxième chance
- * Association ASEI (Agir-Soigner-Éduquer-Insérer) pour les formations de second cycle, générales, technologiques et professionnelles, sous contrat avec l'État.

BON À SAVOIR

Les apprenti.e.s préparant un diplôme de l'enseignement supérieur (DUT, Licence Pro, Master, Ingénieur...) bénéficient des aides au transport à l'hébergement et à la restauration. Ces aides sont accessibles via ton espace personnel à créer sur www.cartejeune.laregion.fr

Le montant des aides est consultable sur le site : www.cartejeune.laregion.fr

Un sticker est fourni avec la carte

2017
2018

Sur présentation de la carte certaines enseignes peuvent octroyer des tarifs réduits.

OFFRE

Afin de renforcer la justice sociale, la Région a souhaité que certaines aides régionales soient modulées en fonction des ressources des familles.

Ainsi, les aides varient selon :

les ressources pour loRdi, les aides à l'hébergement et la restauration des apprenti.e.s,

la distance pour le transport des apprenti.e.s,

nouveauté gratuité des manuels scolaires et du 1^{er} équipement professionnel.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

selon ta situation, certains éléments sont indispensables à l'obtention de ta carte.

Pour les lycéen.ne.s :

- une adresse mail
- une photo d'identité

Pour les apprenti.e.s :

- une adresse mail
- une photo d'identité
- l'attestation de paiement de l'allocation de rentrée scolaire de l'année en cours ou l'avis d'imposition le plus récent
- une copie du livret de famille
- un RIB
- une copie du contrat de travail

Pour les jeunes sous tutelle

- Une copie du jugement de tutelle ou attestation de placement

LES AIDES

* Le prêt des manuels scolaires par la Région :
▶ distribution du **1^{er} au 30 septembre 2017**

* La gratuité du premier équipement professionnel :
▶ distribution du **1^{er} au 30 septembre 2017**

* L'aide à la lecture de loisirs de 20 € :
▶ à utiliser du **1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018**

* L'aide à l'acquisition d'une licence sportive (UNSS) de 15 € :
▶ à utiliser du **1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018**

*  ▶ à commander pour les lycéen.ne.s éligibles du **1^{er} septembre au 15 novembre 2017** et pour les apprenti.e.s jusqu'au **31 décembre 2017**

▶ Alerte : pour commander loRdi vous devez être en possession de la Carte Jeune Région. La commande s'effectue sur les sites www.cartejeune.laregion.fr via ton espace personnel.

Les aides spécifiques aux apprenti.e.s :

* transport, hébergement, restauration
▶ à utiliser du **1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018**

* Aide au permis de conduire
▶ à utiliser du **1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2018**

PLUS D'INFOS SUR
www.cartejeune.laregion.fr

#MaCarteJeune

CALENDRIER

1 / EN JUIN

Rends-toi dès le 1^{er} juin 2017 sur www.cartejeune.laregion.fr rubrique "demandez la Carte Jeune Région" et laisse-toi guider.

2 / QUELQUES SEMAINES PLUS TARD

Une fois ton dossier validé tu recevras dans les semaines suivantes une lettre comportant ta carte, ton identifiant et un sticker **2017 2018** à coller sur la carte en bas à gauche (côté recto).

3 / RDV EN SEPTEMBRE

1 - Distribution de manuels scolaires et du 1^{er} équipement professionnel selon la formation.

2 - Actualisation de ta situation (justificatif Attestation de paiement Allocation de Rentrée Scolaire ou l'Avis d'imposition) **avant de commander loRdi.** Rends-toi sur le site www.cartejeune.laregion.fr dans ton "Espace Personnel" pour commander cet équipement.

